



## République de Guinée

Ministère des Travaux Publics

### APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS) Travaux d'Aménagement et de la Réhabilitation de la Route Nationale (RN2) entre Guéckédou et Kondébadou (35 Km)

1- La République de Guinée a obtenu un financement du Fonds Koweïtien de Développement Economique Arabe (FKDEA) et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) pour financer les Travaux d'Aménagement et de la Réhabilitation de la Route Nationale (RN2) entre Guéckédou et Kondébadou (35 Km) en lot unique de 2x1 voies et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements éligibles au titre des marchés suivants:

Contrôle et Supervision des Travaux d'aménagement et de réhabilitation de la Route Nationale (RN2) entre Guéckédou et Kondébadou (35 Km) en lot unique de 2x1 voies.

Les soumissionnaires sont invités à remettre leur offre pour ce lot, tels que définis dans le dossier d'appel d'offres.

Les soumissionnaires sont autorisés à offrir des rabais dans le cas où ils sont attributaires du marché à condition que ledit rabais soit inclus dans le Formulaire de Soumission.

2- Le Ministère des Travaux Publics sollicite des offres sous pli fermé de la part des soumissionnaires éligibles pour exécuter les prestations pour ce lot.

Ces services comprennent entre autres :

- L'examen, le contrôle et l'approbation, des plans de construction, notes de calcul ;
- La supervision, la surveillance, l'inspection et le contrôle de l'exécution des travaux et des programmes de construction ;
- L'étude ou l'analyse de toute adaptation ou modification du projet ;
- La supervision des essais de contrôle in situ ;
- Réaliser tous les essais et levés nécessaires pour s'assurer de la qualité des travaux ;
- La conduite sous la supervision de DNI des réunions périodiques organisées sur le chantier, soit à Conakry avec l'Entrepreneur ;
- Assister le Maître d'Ouvrage pendant la passation des marches.

Le délai d'exécution des travaux est fixé à 30 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le Ministère des Travaux Publics invite les Bureaux éligibles à présenter leur candidature en vue de fournir les services définis ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.). L'expérience dans les domaines ou tâches ci-après sera considérée comme une exigence minimale pour la mission :

- études et dimensionnement d'ouvrages
- contrôle et la supervision des travaux routiers.

Les consultants peuvent se porter candidats sous la forme d'une association, validée par un accord entre les partenaires de l'association, indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, une forme intermédiaire d'association ou une intention de sous-traitance.

La sélection se fera en conformité avec les procédures stipulées dans les Directives pour l'Utilisation des Consultants dans le cadre de projets financés par le Fonds Koweïtien de Développement Economique Arabe (FKDEA) et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA).

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats. En cas de candidature présentée par un consortium, ces critères s'appliqueront à l'ensemble de celui-ci.

Les consultants seront recrutés sur la base d'une liste restreinte de bureaux pré-qualifiés qui seront invités à soumettre leur offre. Cette liste doit comporter uniquement des groupements de bureaux Guinéens et Koweïtiens. Un Consultant ou un Contractant National ou Koweïtien est défini comme étant une entreprise détenue et contrôlée par des Guinéens ou des ressortissants du Koweït respectivement, s'il est actionnaire à concurrence d'au moins cinquante un pour cent (51%).

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture des bureaux suivantes :

#### **Direction Nationale des Infrastructures/Ministère des Travaux Publics**

Boulevard du Commerce, 3<sup>ème</sup> Etage ; Immeuble des Travaux Publics ; Commune de Kaloum ; BP: 581- Conakry République de Guinée, Tel: (00224) 628 27 13 72 / (00224) 622 74 42 87, E-mail: [drkababakary@yahoo.fr](mailto:drkababakary@yahoo.fr) - E-mail: [oumarocamar@gmail.com](mailto:oumarocamar@gmail.com)

#### **Les heures de bureau en République de Guinée sont:**

Du lundi au Jeudi: Heures d'ouverture: 8 heures 30 minutes – heures de fermetures 16 heures 30 minutes et le Vendredi de 8 heures 30 minutes à 13 heures 30 minutes (heure locale).

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 19/7/2017 à 10:00 heures à l'adresse ci-dessous:

#### **À l'attention de: Direction Nationale des Marchés Publics**

Corniche Nord, Commune de Kaloum, Immeuble Kanfarandé, Salle de conférence 1er étage; BP: Conakry, République de Guinée. Tel : 628 91 07 74 - E-mail: [fatoukaro@yahoo.fr](mailto:fatoukaro@yahoo.fr)